

**Caractéristiques des emprunts réaménagés par la Caisse des Dépôts & Consignations**  
**Annexe à la délibération du Conseil Municipal de ROUEN en date du 11 juillet 2014**

**Emprunteur :** QUEVILLY HABITAT

N° prêt/réaménagement	Montants réaménagements	Intérêts compensateurs ou différés	Intérêts compensateurs ou différés maintenus (1)	Quotité garantie	Durée de remboursement (en nombre d'échéances)	Délai (en nombre d'échéances)	Date de toute échéance	Priodicité des échéances	Taux d'intérêt actuel annuel en % (3)	Nature du taux du index	Marge fixe sur index en %	Règle de révision (4)	Taux annuel de progression des échéances en %	Taux annuel de projec plancher des échéances en %	Taux annuel de projec amort en %	Amort. Spécifiques	Taux de constuction (PDA) en %
1145377	3 452 265,83 €	- €	- €	50.00%	25	Sans objet	1 novembre 2014	A	1,85%	Livret A	0,60	DR	- 0,50%	Sans objet	Sans objet		
1151763	4 290 086,50 €	- €	- €	50.00%	20	Sans objet	1 janvier 2015	A	1,85%	Livret A	0,60	DR	- 0,50%	Sans objet	Sans objet		
1151776	2 701 943,00 €	- €	- €	50.00%	25	Sans objet	1 janvier 2015	A	1,85%	Livret A	0,60	DR	- 0,50%	Sans objet	Sans objet		
<b>TOTAL</b>	<b>10 144 276,33 €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>														

Ce tableau comporte 3 contrats de prêt.

Montants exprimés en euros.

S.O. Sans Objet

Périodicité : Annuelle(s), Trimestrielle(s).

(1) Montants doublés à titre indicatif sous réserve de la complémentarisation des opérations en cours.

(2) dont intérêts compensateurs ou différés refinancés.

(3) Concernant les prêts à taux évidemps, les taux individuels sont susceptibles d'évoluer à la date d'effet du réaménagement dans l'hypothèse d'une variation de leur index de référence entre la date d'établissement du présent document et la date d'effet du réaménagement.

(4) F : fixe

SR : le taux d'intérêt est révisé à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Euribor, taux du Livret A ou taux actualisé de l'IPC).

DR : les taux d'intérêt et de progression des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Euribor, taux du Livret A ou taux actualisé de l'IPC).

DL : les taux d'intérêt et de progression des échéances sont révisés à chaque échéance en fonction de la variation de l'index (Euribor, taux du Livret A ou taux actualisé de l'IPC) sans que le taux de progression révisé puisse être inférieur à 0 %.

En outre, pour chacun des prêts indexés (PC), les taux d'intérêt sont révisés dans les conditions précisées ci-dessus, sans toutefois que le taux d'intérêt révisé puisse être inférieur à 0 %.

(5) Pour les prêts compensés (\*), voir la détail des montants dans les annexes suivantes.

Date d'établissement du présent document : 16/05/2014

Date d'effet du réaménagement : 01/01/2014